

Délibération n°115/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 03/07/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 60
Date d'affichage : 03/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trois juillet deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles – Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BEAUJARD Maryse - Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	MASSÉ Jean – Titulaire
CHAMPAGNAT Jean-Louis - Titulaire	MICHEL Nathalie - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	MORISSET Dominique - Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	PERRIER Benoît – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
CHOUBARD Nadia - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
CORDET Yannick - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	REVERDY Chantal - Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SANCHIS Jean-Pierre - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERMAIN Robert - Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc - Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VANHOUCKE André – Titulaire
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
JARD Nathalie – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
JASKOT Richard - Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CONTE Claude, CORDE Yohann, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Jard), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LHOUE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël, MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), RIGAUULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi).

Délégués absents : BOISARD Jean-François, COUET Micheline, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, MELLIN Solange, PAURON Éric, PROT Michel, ROY Daniel, SAULNIER Nathalie

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Convention de mise à disposition gracieuse d'un local à Charny au profit de la CCPF

Mme Nathalie Jard ne prend pas part au vote.

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.1.2.4 lui attribuant la « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » ;
 - Vu la convention de mise à disposition conclue entre Charny Orée de Puisaye et la Communauté de communes le 1^{er} Janvier 2021 pour l'occupation d'un bien sis 22 bis Grande Rue à Charny par l'Office de tourisme et sa résiliation intervenue le 31 décembre 2022 ;
 - Vu la délibération du 27 juin 2023 de la commune de Charny Orée de Puisaye approuvant la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition gracieuse ;
 - Considérant la nécessité de prévoir une nouvelle convention de mise à disposition entre la Communauté de communes et Charny Orée de Puisaye pour permettre la réinstallation du Bureau d'information touristique ainsi que l'association Opus radio dans ces locaux pour la promotion du tourisme ;
 - Considérant la nécessité, également, de conventionner avec l'Office de tourisme et Opus Radio pour leur occupation des locaux ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (59 voix pour) :

- **Approuve la signature de la convention de mise à disposition gracieuse d'un local, propriété de la commune de Charny Orée de Puisaye, au bénéfice de la Communauté de communes pour l'exercice de sa compétence tourisme (annexée),**
- **Autorise le Président à signer ces conventions ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

